

**QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD**  
**HAVRE-SAINT-PIERRE**

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES** tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, le lundi 17 septembre 2018, à 19 h.

**SONT PRÉSENTS :** les commissaires monsieur Jean Parisée, président, monsieur Tony Desjardins, vice-président, monsieur Henry Bond, monsieur Jean-Yves Richard, monsieur André Thériault, madame Nathalie Bernier, madame Réjeanne Landry et les commissaires parents, madame Gina Boudreau et madame Sonia Richard

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** le directeur général monsieur Marius Richard, le directeur des services de l'enseignement, monsieur Mario Cyr, la directrice des services financiers, madame Fanny Cormier et la directrice des ressources humaines, madame Annick Dupuis.

**SONT ABSENTS :** la commissaire madame Léona Boudreau et la commissaire parent, madame Chantale Tanguay.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. **PROCÈS-VERBAL**
  - 2,1 Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 juin 2018
  - 2,2 Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 juin 2018
  - 2,3 Suivi
3. **DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 3,1 Bourse Roland Jomphe
  - 3,2 Informations
4. **DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS**
  - 4,1 Informations
5. **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 5,1 Informations
6. **DIRECTION DES FINANCES ET DU TRANSPORT**
  - 6,1 Assurances - bâtisses et responsabilités
  - 6,2 Gestion du compte des cartes de crédit Desjardins
  - 6,3 Informations
7. **DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
  - 7,1 Autorisation d'appel d'offres et de signature « Contrat de déneigement »
  - 7,2 Informations

**8. AFFAIRES DIVERSES**

8,1 Frais chargés aux parents

8,2 \_\_\_\_\_

8,3 \_\_\_\_\_

**9. POINTS DES COMMISSAIRES**

9,1 \_\_\_\_\_

9,2 \_\_\_\_\_

9,3 \_\_\_\_\_

10. Correspondance

11. Questions des membres

12. Questions de l'assemblée

13. Levée de la réunion

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****Résolution no. CC-3282-2018**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point « Dossier complexe aquatique ».

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL****DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 18 JUIN 2018****Résolution no. CC-3283-2018**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Sonia Richard et résolu unanimement que le procès-verbal du 18 juin 2018 soit approuvé comme il apparaît au livre des délibérations.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL****DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2018****Résolution no. CC-3284-2018**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Gina Boudreau et résolu unanimement que le procès-verbal du 26 juin 2018 soit approuvé comme il apparaît au livre des délibérations.

**BOURSE ROLAND JOMPHE****Résolution no. CC-3285-2018**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Henry Bond et résolu unanimement que les membres du conseil des commissaires acceptent de contribuer à la Bourse Roland Jomphe, mise sur pied par la Société historique de Havre-Saint-Pierre, et ce, à même son budget de fonctionnement, pour un montant de 1 000 \$. Cette contribution pourra être renouvelée annuellement.

**ASSURANCES – BÂTISSÉS ET RESPONSABILITÉS****Résolution no. CC-3286-2018**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Tony Desjardins et résolu unanimement de reconduire, pour l'année 2018-2019, l'entente avec les assurances Aon Parizeau, au montant de 8 603,00 \$ plus la taxe de 9 %.

**GESTION DU COMPTE DES CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS****Résolution no. CC-3287-2018**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur André Thériault et résolu unanimement :

de nommer madame Fanny Cormier, directrice des ressources financières, à titre de gestionnaire du compte de cartes de crédit Desjardins de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord.

que la personne morale (Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord) délègue à Madame Fanny Cormier le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

que madame Fanny Cormier soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou les limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoir reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

que madame Fanny Cormier puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNATURE**

**« CONTRAT DE DÉNEIGEMENT »**

**Résolution no. CC-3288-2018**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord autorise le coordonnateur des ressources matérielles, monsieur Gaétan Tanguay, à aller en appel d'offres sur invitation pour le contrat de déneigement de l'école Notre-Dame-de-Grâce à Aguanish et l'autorise à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme.

**AFFAIRES DIVERSES**

**FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

**Résolution no. CC-3289-2018**

ATTENDU l'Entente de principe intervenue le 28 juin 2018 entre la Représentant et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » (ci-après « Entente »);

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente;

ATTENDU que l'Entente prévoit la désignation d'un webmestre conformément à l'article 4.5 de l'Entente;

ATTENDU que la commission scolaire doit déterminer si elle s'autoadministre ou si elle désigne un administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'Entente;

ATTENDU que la désignation du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, devra être entérinée par la Cour supérieure dans les 45 jours de la date du jugement conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018;

ATTENDU que le tribunal entérinera, le 12 octobre 2018, le choix du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018;

ATTENDU que le webmestre, l'administrateur externe et le vérificateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal;

ATTENDU le paragraphe 146 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel ordonne au Webmestre, au Vérificateur à être désignés en vertu de l'Entente et à l'Administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente;

ATTENDU l'article 42.1 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RLRQ c. C-65.1, r.4) permettant la conclusion d'un contrat de services de gré à gré en de telles circonstances;

ATTENDU le Règlement sur la délégation de pouvoirs et la Politique d'approvisionnement en biens, services et construction et la possibilité pour le conseil des commissaires d'y déroger pour un cas spécifique;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles en l'espèce;

ATTENDU que le montant exact des services demeure approximatif et pourrait être inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

ATTENDU l'offre de service de Collectiva services en recours collectifs inc.;

ATTENDU l'offre de service de la Société GRICS;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Henry Bond et résolu unanimement :

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de webmestre;

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'administrateur externe;

DE RETENIR les services de la Société GRICS ;

DE RETENIR le directeur général et le président à signer tout document pour donner effets aux présentes.

#### **INFORMATIONS**

5,1 Madame Annick Dupuis fait un état de situation sur les embauches.

6,3 Madame Fanny Cormier informe les membres du conseil :  
Un réajustement du budget devra être fait compte tenu d'une baisse de clientèle anticipée.

7,2 Monsieur Marius Richard informe les membres du conseil :

- Les projets de réfections réalisés à l'été 2018 sont pratiquement terminés.
- Les travaux du gymnase de l'école Lestrat sont débutés, on prévoit une livraison en février.

#### **CORRESPONDANCE**

Le directeur général informe le conseil des commissaires de la correspondance suivante :

- MEES (2)
- ADIGECS (1)
- FCSQ (2)
- MRC

#### **LEVÉE DE LA RÉUNION**

**Résolution no. CC-3290-2018**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que la réunion soit levée à 19 h 22.

\_\_\_\_\_  
Jean Parisée, président

\_\_\_\_\_  
Annick Dupuis, secrétaire générale